

**Elaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique au
Congo : pourquoi ? comment ? par qui ?**

*Communication à la réunion du groupe des partenaires techniques et
financiers (Brazzaville, 29 juin 2010)*

Présentée par : Samuel AMBAPOUR
Directeur Général
du Centre National de la Statistique
et des Etudes Economiques
Brazzaville - Congo

Introduction

Le Gouvernement congolais s'est engagé dans le processus de dynamisation du système statistique national afin de répondre à une demande de plus en plus pressante et diversifiée en données statistiques fiables.

Les principales réformes envisagées relèvent de la mise en application de la nouvelle loi sur la statistique promulguée le 28 octobre 2009 sous le N°8-2009.

C'est ainsi qu'ont été initiés et lancés dans le circuit officiel de visas et signature deux projets de décrets visant à rendre fonctionnels deux organes vitaux du système statistique national créés par ladite loi, à savoir :

- a) la **Commission Supérieure de la Statistique (CSS)** qui est chargée de la coordination de l'activité statistique nationale et constitue de ce fait le cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique. La CSS aura aussi la mission d'organiser l'activité statistique au niveau sectoriel;
- b) et l'**Institut National de la Statistique (INS)**, né des cendres du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), qui a la mission de collecter, traiter, analyser et diffuser des données statistiques officielles.

Parallèlement, le Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, à travers le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, s'active à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une **Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)**.

1- Pourquoi une SNDS au Congo ?

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) représente l'approche la plus appropriée pour, d'une part, intégrer les statistiques dans les processus nationaux de formulation des politiques et, d'autre part, donner la priorité à la mobilisation et à l'utilisation des ressources en vue de renforcer le Système Statistique National.

L'élaboration et la mise en œuvre de la SNDS constituent également la matérialisation au plan national de la stratégie globale du Cadre Stratégique Régional de Référence pour le développement de la capacité statistique en Afrique (CSRR).

En définitive, la valeur ajoutée d'une SNDS est qu'elle place la planification stratégique et les priorités dans le contexte de l'ensemble du système statistique. Elle couvre aussi tous les secteurs statistiques et les catégories d'utilisateurs ainsi que les questions essentielles, organisationnelles et politico institutionnelles.

2. Comment s'élabore la SNDS du Congo ?

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a débuté par l'établissement d'une **feuille de route** qui est un document de référence pour toutes les parties impliquées.

La feuille de route se consacre à établir l'organisation, les activités et les moyens nécessaires pour produire la SNDS.

Le projet de feuille de route actuellement disponible a été conçu avec l'assistance technique de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT).

En résumé, l'élaboration de la SNDS s'effectue selon les principales étapes suivantes :

- 1- les activités préliminaires (validation de la feuille de route, formation sur les outils de planification stratégique et de gestion axée sur les résultats) : janvier à juillet 2010 ;
- 2- le diagnostic du système statistique national : août à novembre 2010 ;
- 3- l'élaboration des visions et stratégies : décembre 2010 à janvier 2011 ;
- 4- l'élaboration des plans sectoriels : Février à avril 2011 ;
- 5- la préparation de la mise en œuvre de la SNDS (y compris la mobilisation des moyens) : mai à décembre 2011.

Le coût global de l'élaboration de la SNDS a été arrêté à la somme de **127.193.075 Frs CFA** pour lequel le Gouvernement s'engage déjà à hauteur de **60.000.000 FCFA**.

3. Par qui s'élabore la SNDS du Congo ?

L'élaboration de la SNDS s'effectue selon un large processus participatif qui intègre les contributions multiformes de l'ensemble des composantes du système statistique national ainsi que des partenaires au développement.

L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) et Paris 21 apporteront leur assistance technique à toutes les étapes de l'élaboration de la SNDS.

Concernant le financement de la phase d'élaboration de la SNDS, certains partenaires techniques et financiers contactés ont marqué leur accord de principe pour soutenir les efforts déjà consentis par le Gouvernement de la République ; il s'agit du PNUD, de la Banque Mondiale et de la BAD. Un plan de financement est en cours de finalisation.

Quant au **financement de la mise en œuvre de la SNDS**, il fera l'objet d'une table ronde avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers au cours de l'étape 5 du processus d'élaboration de la SNDS (mai à août 2011).

4. Qu'est ce qui est attendu des partenaires ?

Leur accompagnement technique et financier sur toute la durée du processus d'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS est une nécessité.

Pour se faire, le Gouvernement de la République souhaite qu'un **groupe de coordination des PTF pour la statistique** soit constitué pour servir d'interface avec le comité ad hoc mis en place.

Ce groupe de travail sera chargé d'accompagner sur le plan technique le processus d'élaboration de la SNDS et plus tard de participer à la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre.

Conclusion

Le succès de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS passe par une forte implication de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires.

Pour sa part, le Gouvernement a manifesté son engagement en contribuant à hauteur de 50% au budget de l'élaboration de la SNDS.